Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20251126-20251119-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Anne ROLLAND, MAIRE.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2025

PRESENTS : Anne ROLLAND - Jean Yves BROUSTAL - Josiane GUINVARC'H – Yves LE MOAL – Marie-Christine TROMEUR – Jean VARGUES – Philippe ROBERT-DANTEC - Clément MATHEY –- Marie-Claire CREN – Catherine URCUN - Claudine PATE (arrivée à 18 h 22) -

EXCUSES : Youenn AMICE (procuration à Marie-Christine TROMEUR) - Grégoire BROSSARD (procuration à Philippe ROBERT-DANTEC)

ABSENTES : Cécile QUENTIN-LE BOZEC, Chantal VIRMONTOIS

Madame Josiane GUINVARC'H a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : **LOCATION ALLEE DE BOULES**

Le Conseil municipal, appelé à fixer les tarifs de location des salles communales, **DECIDE**, après en avoir délibéré, moyennant une abstention, de **FIXER** les tarifs de location de la salle « allée de boules », **à compter du 1er janvier 2026** ainsi :

COMMUNE

USAGE PONCTUEL :

- Associations et organismes à but non lucratif : **gratuit**
- Autres et privé : **gratuit**

USAGE REGULIER A L'ANNEE :

- Associations et organismes à but non lucratif : **gratuit**
- Autres et privés : **100,00 €**

HORS - COMMUNE

USAGE PONCTUEL :

- Associations et organismes à but non lucratif : **gratuit**
- Autres et privé : **gratuit**

USAGE REGULIER A L'ANNEE :

- Associations et organismes à but non lucratif : **100,00 €**

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20251126-20251119-DE

- Autres et privés : **pas de possibilité de réservation**

Caution dégâts matériels : **550,00 €**
Caution nettoyage : **250,00 €**

Dans tous les cas, la location des salles sera possible la veille et le lendemain d'une manifestation, à charge aux intéressés de s'organiser pour le nettoyage des locaux.

Pour copie conforme au registre,

LA MAIRE

Anne ROLLAND

Certifié exécutoire par la Maire
compte-tenu de sa réception en Préfecture